

15-08-31

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À un ajournement de la séance ordinaire du 24 août 2015 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 31 août 2015, à 19 h 34, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA
 Marie-Claude Hamel
 Lise Lévesque
 Mylène Thibault

MM. Raynald Caissy
 Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire
 Michel Pineault
 Alain Rioux
 Mario Ross
 André Trahan

M. Daniel Arseneault, vice-président, était présent par le biais du téléphone, conformément au *Règlement concernant la participation à distance par les commissaires aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares* (C. C. r27-2006)

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale par intérim, M^{me} Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines,
 M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières,
 Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles,
 M. Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim,
 M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles.

Absence motivée :

Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire.

Invités :

Mme Guylaine Pépin, agente de développement,
 M. Rémi Lavoie, conseiller pédagogique.

15-08-31-20

MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gaston Rioux, accueille le public. Il profite de la présence de M. Rémi Lavoie pour le remercier du travail accompli lors de son

mandat à titre de directeur des Services du secrétariat général par intérim effectué au cours de l'année 2014-2015.

M. Daniel Arseneault, vice-président, participera à la séance à distance, par le biais du téléphone, conformément au *Règlement concernant la participation à distance par les commissaires aux séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares*.

15-08-31-21 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants :

- Rencontre avec le président en suivi à une intervention concernant les compressions budgétaires en lien avec les EHDA – Remerciement
 - M. Dumont
- Compressions budgétaires – Réorganisation des services professionnels
 - Mme Sylvie Codère, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL)
- Compressions budgétaires – Mobilisation pour la défense de l'école publique
 - Mme Marthe Leclerc, vice-présidente du SPPEBSL
- Avenir de l'éducation – Appel à la collaboration des parents
 - Mme Noëlla Bourdages

15-08-31-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions réservée au public;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Décision
 - 5.1 Budget 2015-2016 (Marc Girard) 15 min.
 - 5.2 Demande de flexibilité à l'égard de l'organisation des services éducatifs dédiés aux élèves de 4 et 5 ans (Madeleine Dugas) 5 min.
 - 5.3 Félicitations – Prix Bénévoles d'exception de Centraide Bas-Saint-Laurent – M. Alain Rioux et Mme Lucette Proulx (Cathy-Maude Croft) 5 min.
6. Information
 - 6.1 Rapport du responsable de la gestion des plaintes
 - 6.2 Rapport du protecteur de l'élève
7. Seconde période de questions réservée au public;
8. Levée de la séance.

DÉCISION

15-08-31-23 BUDGET 2015-2016

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Phares doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 870 357 \$ et que le ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 900 000 \$ la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2014, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2014, soit 0 \$;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 863 179 354 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$;

ATTENDU que le montant de l'aide additionnelle est de 3 035 135 \$;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif est fixé à 0,29823 \$, conformément au tableau faisant état du taux effectif moyen par municipalité;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, prévoyant des revenus de 111 815 020 \$ et des dépenses de 113 685 377 \$, codifié sous le numéro F105, soit adopté et qu'il soit transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il est également résolu que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ et que le taux effectif moyen de la taxe scolaire soit fixé à 0,29823 \$, conformément au taux effectif moyen de la taxe scolaire par municipalité ci-après détaillé :

| | |
|-------------------------------|---------|
| 00090-TNO | 0,28777 |
| 09005-La Rédemption | 0,32001 |
| 09010-St-Charles-Garnier | 0,32004 |
| 09015-Les Hauteurs | 0,30527 |
| 09020-Ste-Jeanne-d'Arc | 0,31131 |
| 09025-St-Gabriel-de-Rimouski | 0,29920 |
| 09030-St-Donat | 0,30265 |
| 09035-Ste-Angèle-de-Mérici | 0,30810 |
| 09040-Padoue | 0,30887 |
| 09048-Métis-sur-Mer | 0,29405 |
| 09055-St-Octave-de-Métis | 0,31398 |
| 09060-Grand-Métis | 0,30799 |
| 09065-Price | 0,30880 |
| 09070-St-Joseph-de-Lepage | 0,31124 |
| 09077-Mont-Joli | 0,30679 |
| 09085-Ste-Flavie | 0,28876 |
| 09092-Ste-Luce | 0,27675 |
| 10005-Esprit-Saint | 0,31418 |
| 10010-Trinité-des-Monts | 0,31890 |
| 10015-St-Narcisse-de-Rimouski | 0,30598 |

| | |
|--|---------|
| 10025-St-Marcellin | 0,28943 |
| 10030-St-Anaclet-de-Lessard | 0,29098 |
| 10043-Rimouski | 0,29807 |
| 10060-St-Valérien | 0,29890 |
| 10070-St-Fabien | 0,29508 |
| 10075-St-Eugène-de-Ladrière | 0,31519 |
| 10902-Lac-Huron | 0,35000 |
| Taux effectif moyen de la Commission scolaire | 0,29823 |

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

15-08-31-24 DEMANDE DE FLEXIBILITÉ À L'ÉGARD DE L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DÉDIÉS AUX ÉLÈVES DE 4 ET 5 ANS

ATTENDU que les règles budgétaires relatives au programme Passe-Partout ne permettent pas l'ouverture de groupes dans de nouveaux milieux;

ATTENDU que les règles budgétaires relatives au préscolaire 4 ans à demi temps limitent l'admission d'élèves de ce niveau qu'aux groupes de préscolaire 5 ans, et ce, en autant que le groupe de préscolaire 5 ans soit formé d'au moins 6 élèves et que des places soient disponibles selon les règles de formation des groupes;

ATTENDU que les règles budgétaires relatives au préscolaire 4 ans à temps plein ne permettent pas l'ouverture de plus d'un groupe par commission scolaire;

ATTENDU que les règles budgétaires relatives au préscolaire 5 ans exigent un nombre minimal de six élèves pour le financement d'un groupe;

ATTENDU que la faible démographie de certains milieux oblige le transfert de jeunes enfants de 5 ans à plus de 20 km de leur école de quartier;

ATTENDU les besoins de la clientèle provenant de milieux défavorisés sur le territoire desservi par la Commission scolaire auxquels répondraient positivement le programme Passe-Partout ou une admission précoce au préscolaire;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares d'assurer une gestion équilibrée des fonds publics qui lui sont confiés tout en répondant de manière optimale aux besoins de sa communauté;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu de demander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, d'assouplir les règles budgétaires inhérentes aux services éducatifs dédiés aux élèves de 4 et 5 ans afin de tenir compte des particularités des petites écoles en région.

15-08-31-25 FÉLICITATIONS – PRIX BÉNÉVOLES D'EXCEPTION DE CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT – M. ALAIN RIOUX ET MME LUCETTE PROULX

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à M. Alain Rioux, commissaire, ainsi qu'à sa conjointe, Mme Lucette Proulx, qui se sont vu décerner le prix Bénévoles d'exception par l'organisme Centraide Bas-Saint-Laurent pour l'ensemble de leur œuvre et pour leur engagement envers Centraide et l'organisme Accueil-Maternité.

15-08-31-26 INFORMATION

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

a) Rapport du responsable de la gestion des plaintes

M. Rémi Lavoie, responsable de la gestion des plaintes à titre de directeur des Services du secrétariat général par intérim au cours de l'année 2014-2015, présente et commente son rapport d'activités pour l'année scolaire 2014-2015.

Ce document, sous la codification J128-3-4 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

b) Rapport du protecteur de l'élève

Le rapport de M^{me} Adrienne N'gue, protecteur de l'élève est soumis au conseil des commissaires.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

15-08-31-27 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Inquiétude budgétaire – Demande du comité de parents pour avoir une présentation du plan d'action dans le cadre de la réorganisation des services
 - Mme Valéry Marquis, présidente du comité de parents

15-08-31-28 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de lever la séance.

 PRÉSIDENT

 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Conseil des commissaires

Ajournement de la séance ordinaire du 24 août

tenu le 31 août 2015

INDEX DES RÉOLUTIONS

| | |
|-------------|--|
| 15-08-31-20 | MOT DU PRÉSIDENT |
| 15-08-31-21 | PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC |
| 15-08-31-22 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 15-08-31-23 | BUDGET 2015-2016 |
| 15-08-31-24 | DEMANDE DE FLEXIBILITÉ À L'ÉGARD DE L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DÉDIÉS AUX ÉLÈVES DE 4 ET 5 ANS |
| 15-08-31-25 | FÉLICITATIONS – PRIX BÉNÉVOLES D'EXCEPTION DE CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT – M. ALAIN RIOUX ET MME LUCETTE PROULX |
| 15-08-31-26 | INFORMATION |
| 15-08-31-27 | SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC |
| 15-08-31-28 | LEVÉE DE LA SÉANCE |